



**HAL**  
open science

# Une symbolique trop carrée mise en quarantaine, ou comment le sens de quatre peut contrecarrer la symbolique

Franck Lebas

► **To cite this version:**

Franck Lebas. Une symbolique trop carrée mise en quarantaine, ou comment le sens de quatre peut contrecarrer la symbolique. *Revue de Sémantique et Pragmatique*, 2014, 35-36, pp.145-161. hal-01064150

**HAL Id: hal-01064150**

**<https://uca.hal.science/hal-01064150>**

Submitted on 24 Nov 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# UNE SYMBOLIQUE TROP CARRÉE MISE EN QUARANTAINE, OU COMMENT LE SENS DE QUATRE PEUT CONTRECARRER LA SYMBOLIQUE

Franck Lebas

Clermont Université, Université Blaise Pascal,  
Laboratoire de Recherche sur le Langage (EA 999)

## INTRODUCTION

L'objectif de ce travail est de mener une réflexion critique sur les principes généraux de la morphologie, à travers les cas particuliers de certains emplois de *quarantaine* d'une part, et certains emplois de *carré* d'autre part, chacun étant directement lié à *quatre*. Ces trois termes partagent beaucoup de choses : leur étymologie (l'Indo-Européen *kwet(w)e/or-* d'après le Petit Robert), une référence évidente au nombre auquel réfère *quatre*, mais aussi une motivation de leurs emplois par des critères référentiels immédiatement disponibles : le nombre quarante pour *quarantaine*, une figure géométrique pour *carré*. Mais chacun de ces termes connaît aussi des emplois pour lesquels cette motivation, quasi-symbolique, n'est pas satisfaisante :

- la mise *en quarantaine* n'a pratiquement jamais consisté en un isolement de quarante jours. Plus convaincant est l'usage, dans les définitions des dictionnaires, du verbe *écarter*, de même étymologie que *quatre* et *quarante*,

- lorsque l’adjectif *carré* se paraphrase par « dont le caractère est nettement tranché, accentué » (exemple : *Quand je suis sur scène, c’est trop tard pour les questions. À ce moment-là tout doit être carré, nickel*), la motivation par la figure géométrique a disparu. Même chose pour l’adverbe *carrément* dans la plupart de ses emplois. Là encore les liens avec d’autres termes de la famille lexicale semblent plus éclairants : (*se*) *carrer*, *contrecarrer*, (*d’*)*équerre*, (*à*) *carreau*, etc.
- certaines expressions utilisant le mot *quatre* sont impossibles à justifier par le nombre quatre<sup>1</sup>, comme *un de ces quatre (matins)*, ou bien sont rattachées arbitrairement à une circonstance prétendument fondamentale, comme l’expression *aux quatre coins* qui est supposée renvoyer à un parcours exhaustif des encoignures d’un espace rectangulaire<sup>2</sup>. Plutôt que de devoir changer radicalement d’explication pour chaque expression (ou de rivaliser d’imagination pour en inventer), il est plus sérieux de faire le lien entre elles, sur un plan suffisamment abstrait : *aux quatre coins*, *dire ses quatre vérités*, *aux quatre vents*, *en un mot comme en quatre*, *faire ses quatre volontés*, etc., ces expressions ont toutes à voir avec la notion de valeur extrême, d’exhaustivité.

Ces termes sont donc intéressants du fait des rapports complexes que leurs significations respectives entretiennent avec la symbolique numérique/géométrique d’une part, et leur situation morpho-lexicale d’autre part. Ils constituent un défi à la description sémantique et aux théories morphologiques.

## LOGIQUE STRUCTURALE ET LOGIQUE SYMBOLIQUE

Le cas de *quarantaine* permet de faire l’inventaire des différents dispositifs descriptifs qu’il est nécessaire d’invoquer dans le cadre d’une analyse morphologique. Dans ses emplois « quantifiants » (*une quarantaine de kilomètres*), *quarantaine* est un parangon du concept saussurien de « motivation relative ». Saussure lui-même met en avant un exemple très proche, celui des noms de nombres (ex : *dix-sept*, *soixante-dix*), pour définir ce type particulier de motivation du signe, qui n’est ni une motivation « directe » du signifiant, ni une construction strictement « arbitraire », mais une référence interne au système des signes, une motivation « relative » aux autres constructions morphologiques. Ainsi le signifiant [k a r ā t e n] est-il motivé par la série paradigmatique des

<sup>1</sup> Pas davantage que le chiffre quatre ou le numéro quatre.

<sup>2</sup> Parfois avec, en complément, une invocation de la figure des quatre points cardinaux (expressio.fr). Ces références sont d’autant moins crédibles que les usages de l’expression concernent très majoritairement des espaces sans encoignure : *aux quatre coins du pays*, *de la ville*, *de l’Europe*, *de la planète*, etc.

dérivés en [-ã t] (*trente, quarante, cinquante, soixante* en français) et par la série des dérivés en [-ε n]<sup>3</sup> (*dixaine, douzaine, quinzaine*, etc.), chacun de ces suffixes étant lui-même arbitraire. Ce sont ces séries paradigmatiques qui garantissent l'existence d'une fonction contributive de ces suffixes à la signification globale de *quarantaine* : la multiplication par dix pour [-ã t] et la notion d'approximation pour [-ε n].

La légitimité de cette description par la motivation relative, selon la « logique structurale », est sans doute imparable et constitue un des acquis les plus puissants du structuralisme saussurien, qu'il ne s'agit aucunement de contester.

Plus contestable est la façon de situer cette motivation relative dans la description de tous les emplois, à commencer par celui de la *mise en quarantaine*. En effet, il est habituel de maintenir la logique structurale dans l'analyse de cet emploi, et de la maintenir dans la même situation, c'est-à-dire de la considérer comme fondamentale. Étant donné que cela est insuffisant, il devient nécessaire d'ajouter une autre logique, « symbolique » cette fois, pour compléter la description de l'emploi. Selon cette logique symbolique, la *mise en quarantaine d'un malade* résulte d'une métonymie, c'est-à-dire d'une relation garante du passage entre « le nombre environ quarante » et le processus de « mise à l'écart d'environ quarante jours pour raison sanitaire ». Selon cette même logique symbolique, cet emploi en crée un autre, via une double synecdoque cette fois et qui s'ajoute à la métonymie précédente, vers le processus de « mise à l'écart pour une longue durée et pour une raison quelconque » (ex : *un employé mis en quarantaine par ses collègues*). Les différents dispositifs descriptifs sont nécessairement étagés de façon strictement hermétique, par constitution<sup>4</sup>.

Ces dispositifs descriptifs présentent néanmoins des défauts majeurs, dont il s'agit ici de démontrer qu'on ne peut pas les corriger sans une refondation profonde.

Premièrement, certains emplois ne peuvent pas être correctement décrits, comme celui de la *crise de la quarantaine*. Pour cet emploi, le Grand Robert (citant Furetière) formule « Âge de quarante ans. *Atteindre, franchir la quarantaine* », et donne une citation de Zola : « L'approche de la quarantaine l'entretenait dans une mélancolie noire, maintenant la vieillesse serait vite là ».

<sup>3</sup> Il s'agit bien entendu d'une flexion très fréquente du suffixe [-ε̃], d'emploi plus rare (ex : *quatrain*).

<sup>4</sup> Les métonymies et synecdoques ne sauraient intervenir au stade de la motivation relative, car elles présupposent des opérations de référence très abouties, et inversement le processus paradigmatique n'opère pas sur le produit des tropes car les tropes ne sont pas fondés sur un découpage du signifiant.

Cette définition montre clairement que le mot *quarantaine* désigne ici une frontière fatidique et non pas une zone floue située autour du nombre quarante. La crise de la quarantaine n'est pas supposée avoir lieu à 40 ans *environ*, mais à 40 ans *exactement*, même si le sujet peut être évoqué quelques années avant ou après. La logique structurale est donc fragilisée par cet emploi car elle prédit la *crise des quarante ans* au lieu de la *crise de la quarantaine*. Par ailleurs, il s'agit d'une « sortie » du monde de la jeunesse vers celui de la vieillesse, le mot *crise* pointant la réaction de panique qui peut en résulter, de sorte que la « mise à l'écart », qui était supposée caractériser l'isolement sanitaire et sa généralisation, se retrouve curieusement aussi dans la *crise de la quarantaine* (et pas pour la *trentaine*, ni la *cinquantaine*, ni la *soixantaine*). Or ce lien ne peut pas être décrit correctement par la logique symbolique.

En somme, pour décrire correctement cet emploi, nous avons besoin de pouvoir justifier, dans le même temps, la contribution du lexème *quarante* et la contribution du sens de « mise à l'écart » caractéristique d'un certain emploi de *quarantaine*. Or, aucune combinaison rigoureuse des logiques structurale et symbolique ne semble permettre une telle liberté.

Deuxièmement, certaines concordances convaincantes se trouvent complètement oubliées par l'appareil descriptif, au profit de liens douteux, voire parfaitement artificiels. Ainsi, la morphologie ne sait que faire de la présence répétée des lexèmes *écart* et *écarter* dans les définitions des emplois de *quarantaine*, alors que des méthodes analogues permettent de prouver, par ailleurs, le lien étymologique entre *écarter* et *quatre* ! Ainsi peut-on lire dans des définitions de *quarantaine* :

- (1) « C'est à partir du XVII<sup>e</sup> que la locution a été utilisée pour désigner la période d'isolement qui était destinée à empêcher la propagation d'une épidémie (les personnes supposées contaminées étaient gardées à l'**écart**, empêchées de se déplacer, pendant quarante jours) (...) » (expressio.fr)
- (2) « Mettre en *quarantaine* un élément douteux. → **Écarter** » (Le Robert)

François Nemo (2012) relève des correspondances supplémentaires, impliquant les expressions *mettre au rencart* et *mettre au placard*, et montre à quel point ce type de structuration morphologique et/ou phonétique est à la fois profus et totalement ignoré des descriptions linguistiques (voir Nemo, 2005, pour une situation typologique de ces cas de figure). Ces observations capitales révèlent des correspondances trop fréquentes pour être aléatoires, elles sont donc des *données*. Mais au lieu de leur donner corps, la linguistique fonde la description de l'emploi *mise en quarantaine* sur une hypothétique méthode ancienne d'isolement sanitaire de *quarante* jours, qui n'a été que très

peu pratiquée avec cette durée précise, et pour laquelle le nombre quarante est parfaitement contingent et symbolique<sup>5</sup>.

Le bilan de ces dispositifs descriptifs, combinant de façon hermétique les logiques structurale et symbolique, est incontestablement mauvais, au point qu'on se prenne assez facilement à imaginer que cette idée d'une pratique des isolements sanitaires, de quarante jours exactement, soit principalement une fable dont la fonction essentielle est d'alimenter un répertoire culturel par circularité, et ce en marge d'un travail de la langue qui s'effectue selon des modes complètement distincts. Il serait bien plus convaincant de dire que c'est pour des raisons linguistiques profondes que le nombre quarante est à ce point présent<sup>6</sup>, plutôt que de prétendre le contraire, à savoir que ce serait ou bien une pure coïncidence, ou bien un tissage symbolique fondé sur un arbitraire.

Il est grand temps de lancer le chantier de refondation de la morphologie de façon à tenir compte de la labilité des supports de l'expression linguistique, et d'abandonner le fantasme d'une expression subordonnée aux logiques descriptives strictement étagées et hermétiques. Les propositions qui suivent se veulent être une modeste contribution à ce chantier, déjà largement ouvert par certains linguistes, dont François Nemo (2001, 2005, 2012).

#### POUR UNE NOUVELLE DÉFINITION DU MORPHÈME

Si l'on abandonne les exigences fortes de la logique structurale au point de permettre une grande labilité de l'expression, jusqu'à donner voix aux submorphèmes étudiés notamment par Didier Bottineau (*à paraître*), qui propose le concept de cognème, ou Michaël Grégoire (2013 et *à paraître*), qui propose une « théorie de la saillance submorphomogique », alors le terme *morphème* cesse de désigner le premier palier de signifiante. Pour continuer néanmoins à conférer au terme *morphème* une spécificité sémantique, je propose d'en faire

---

<sup>5</sup> « Ce délai de quarante jours correspond à un symbolisme judéo-chrétien relié aux rites de purification et d'expiation » (Mafart, B. & Perret, J-L., 1998, « Histoire du concept de quarantaine », *Médecine Tropicale*, n°58, p.17).

<sup>6</sup> Notamment dans les textes de la Bible. Ainsi l'article *quarante* du dictionnaire des symboles : « C'est le nombre de l'attente, de la préparation, de l'épreuve ou du châtement. Les écrivains bibliques jalonnent l'histoire du chiffre quarante. David règne quarante ans, Salomon de même. Noé attend quarante jours la fin du déluge. Moïse est appelé par God à quarante ans, il demeure quarante jours au sommet du mont Sinaï. Jésus prêche quarante mois. Une fois ressuscité, il apparaît quarante jours à ses disciples. Les Hébreux sont condamnés à errer pendant quarante ans dans le désert. Jésus est conduit au Temple quarante jours après sa naissance. Il résiste à la tentation pendant quarante jours. Il ressuscite quarante heures après sa mise au sépulcre. Bouddha aurait commencé ses prédications à quarante ans. Chez les Peuls les funérailles durent quarante nuits. C'est le temps qu'il faut pour que le corps soit débarrassé de l'âme. Passés quarante jours, c'est le temps des relevailles, les parents du défunt sont déliés de toutes obligations à son égard. »

non pas le *premier* palier mais le palier *ultime*, pour lequel il est pertinent de parler de « motif » (Cadiot & Visetti, 2001 ; Cadiot & Lebas, 2003), c'est-à-dire d'exprimer à l'aide des termes *morphème* et *lexème* la différence entre un support d'expression intrinsèquement générique et un support susceptible de figements idiomatiques, contextuels ou syntagmatiques<sup>7</sup>. Un morphème serait alors défini comme le support d'un motif sémantique, fondamentalement générique donc, différent du lexème car ne donnant pas lieu directement à un répertoire de stabilisations contextuelles. Quoi qu'il en soit de cette nouvelle façon de définir le morphème, encore inaboutie, l'important dans ce présent travail est de respecter le fait que les motifs sémantiques agissent à n'importe quel stade de la structuration de l'expression linguistique.

Dans le même esprit, on peut proposer de redéfinir le concept d'allomorphe, d'une part en abandonnant l'exigence stricte de la distribution complémentaire et d'autre part en élargissant le répertoire des correspondances à tout ce qui est perceptible, jusqu'à intégrer les métathèses<sup>8</sup>.

Avant de passer à l'expérimentation sur les exemples *quarantaine*, *quatre* et *carré*, voici le résumé de ces propositions :

Définitions classiques :

**morphème** : unité minimale signifiante, construisant par combinaison la forme et la signification d'un lexème.

**allomorphes** : variantes morphologiques en distribution complémentaire.

Propositions de nouvelles définitions :

**morphème** = unité maximale fonctionnant comme « motif » (imperméable aux figements idiomatiques, contextuels ou syntagmatiques, caractéristiques du lexème) et contribuant à l'expression linguistique.

**allomorphes** : formes morphologiques perçues et considérées contextuellement comme des variantes.

---

<sup>7</sup> François Nemo fait une proposition compatible, en justifiant la transition morphème/lexème du point de vue de l'arbitrarité : « les mots (lexèmes) ne sont pas des signes linguistiques, et donc (...) la notion d'arbitraire, si elle reste valable au niveau des signes linguistiques (i.e. des morphèmes) ne l'est plus au niveau des mots. » (Nemo, 2005 : 207)

<sup>8</sup> On pourrait enfin déclarer officiellement, comme le réclame François Nemo depuis des années, que si la *morphologie* est bel et bien l'étude de la *forme* des mots, c'est parce que *form-* et *morph-* sont eux-mêmes des allomorphes du même morphème.

**LE MORPHÈME [KAR<sup>9</sup>/KATR/KART/KADR] : QUATRE, CARRÉ****QUATRE**

Le tableau suivant rassemble certaines locutions ou expressions utilisant le mot *quatre*, en les classant selon une grille sémantique classique, référentielle, inspirée des définitions de dictionnaires (Le Grand Robert, le Trésor de la Langue Française et le site internet [expressio.fr](http://expressio.fr)).

Ainsi que je l'ai déjà évoqué en introduction pour la locution *aux quatre coins*, les trois interprétations du mot *quatre* (nombre exact / quantité importante / quantité faible) qui sont utilisées par les ouvrages de référence, et qui forment les trois colonnes du tableau, sont tout à fait opportunistes.

<i>Quatre</i> = <b>quatre référents exactement</b>	<i>quatre</i> = <b>quantité importante</b>	<i>quatre</i> = <b>quantité faible</b>
entre quatre murs entre quatre planches entre quat' z'yeux (→ face à face) tiré à quatre épingles (→ carré de tissu) aux quatre coins (→ espace rectangulaire) se saigner aux quatre veines (→ membres) vrai comme 2 et 2 font 4	dire ses quatre vérités manger comme quatre quatre à quatre faire les quatre cents coups (plus rarement : <i>cent, cinq cents, cent dix-neuf</i> ) ne pas (y) aller par quatre chemins en un mot comme en quatre faire ses quatre volontés semaine des quatre jeudis se mettre/couper en quatre couper les cheveux en quatre	à/de quatre sous à quatre pas (d'ici) (à) un de ces quatre (matins)
en quatrième vitesse (→ moteur) aux quatre vents (→ points cardinaux) trèfle à quatre feuilles freiner des quatre fers tirer quelqu'un à/en quatre (= écarteler) tenir qqun à quatre (→ 4 personnes) se tenir à quatre (= <i>se tenir à carreau</i> )		

<sup>9</sup> Dans sa forme [k a r ], le morphème continue souvent à faire référence à la consonne dentale (voisée ou non), dans la forme graphique (écart<sub>d</sub>, rencard<sub>d</sub>, placard<sub>d</sub>) et par la dérivation (écart<sub>er</sub>, rencard<sub>er</sub>, placard<sub>er</sub>).



En effet, si l'on change d'expression, on bascule dans d'autres domaines, comme *se saigner aux quatre veines*, qui est supposée renvoyer aux quatre membres, ou *aux quatre vents*, qui renverrait aux points cardinaux. Il y a chaque fois un ensemble évident de quatre référents, mais ces ensembles n'ont rien à voir entre eux. En somme, même si l'on résistait à un projet sérieux de réforme du morphème, même si l'on tenait à fonder ces expressions sur des situations pratiques dans lesquelles, par coïncidence, c'est le nombre quatre qui correspond à la notion d'exhaustivité ou de valeur maximale, il reste néanmoins linguistiquement que le mot *quatre* se trouve pris dans un paradigme d'un volume non négligeable, lequel impacte nécessairement le mot en tant que morphème, par un mécanisme en retour. Autrement dit, que ce soit par une démarche théorique ou par une démarche empirique, on ne peut pas contester que ces expressions et locutions exploitent *quatre* sur un mode de généralité tout à fait caractéristique du palier morphologique. Une fois cela posé, on doit aborder toutes les expressions concernées avec, au minimum, une lecture morphologique<sup>10</sup> et non pas (seulement) structurale-symbolique.

Ainsi, pour la locution *semaine des quatre jeudis*, s'il est vrai que 4 jours forment une quantité importante par rapport à 7 jours, on doit se demander pourquoi l'usage n'a pas préféré les variantes avec 5, 6 ou même 7. Même chose pour *faire ses quatre volontés*, *couper les cheveux en quatre*, le *trèfle à quatre feuilles* (alors qu'il en existe à 5, 6 ou 7 feuilles, ce qui est encore plus rare et donc devrait encore davantage porter chance), etc<sup>11</sup>. En réalité, ce n'est pas le nombre quatre qui est considéré, numériquement, comme une quantité importante, ce critère descriptif est arbitraire. Inversement, pour les expressions de la dernière colonne, ce n'est pas le nombre qui, cette fois, est vu comme une quantité faible. Par exemple, s'il s'agit réellement d'exprimer la grande proximité, l'expression à *quatre pas* est en concurrence avec les variantes à *deux pas* et à *trois pas*, en réalité beaucoup plus fréquentes. Mais c'est le mot *quatre* qui est le plus adapté pour cet usage particulier :

- (3) « Une fois la vieille herse passée, vous ne pouviez plus avancer ni reculer, ni voir à **quatre pas** devant vous. Les cabarets, les tavernes, les brasseries (...) ne formaient qu'une seule foule d'un bloc. » (<http://www.lire-des-livres.com/histoire-dun-paysan-1789-les-etats-generaux/12/> consulté le 06-12-14)

<sup>10</sup> On imagine la perte descriptive si l'on cherchait à justifier par des métonymies strictes, sans faire aucun parallèle morphologique, les expressions *se tenir à quatre* et *se tenir à carreau*, d'une part, ou *tirer à quatre* et *écarteler* d'autre part.

<sup>11</sup> Cela n'empêche pas d'invoquer la contribution, partielle, de critères référentiels : *manger comme quatre* permet de maintenir l'équilibre d'une valeur extraordinaire mais néanmoins plausible. Même chose pour monter les escaliers *quatre à quatre*. Ces paramètres n'invalident pas l'analyse qui est proposée ici, ils s'y ajoutent.

Dans cet extrait, il s'agit davantage d'évoquer la notion de frontière que de quantité faible. On voit donc que les trois catégories de la grille d'analyse correspondent à des estimations a posteriori, essentiellement arbitraires et qui masquent toute la cohérence du travail morphologique sur le sens.

Mais à travers ce dernier exemple, on voit une seconde critique : la grille d'analyse est souvent en décalage avec l'usage attesté. Ainsi, l'expression *un de ces quatre (matins)* est expliquée par le site [expressio.fr](http://expressio.fr) de la façon suivante : « (l'expression) désigne bien une quantité faible et une durée courte, mais qui reste indéterminée, ce qui explique son imprécision et son équivalence avec 'bientôt' ». Or en examinant des emplois réels sur le plan argumentatif, on se rend compte que cette expression n'est presque jamais équivalente à *bientôt* :

- (4) « **Un de ces quat'** Cécéle et moi on va se barrer en Amérique pour faire du blé »  
Frédéric Lasaygues, *Vache noire, hannetons et autres insectes*.
- (5) « Dans un entretien paru dans le journal L'Equipe, l'ancien arrière du quinze de France déclare ce mardi : «Son tendon rotulien peut se péter **un de ces quatre**. Il peut céder comme du verre, comme celui de Ronaldo» »  
([www.eurosport.fr](http://www.eurosport.fr), consulté le 5/06/13)
- (6) « Votre épouse et vos enfants vous réclament depuis plusieurs années ce camping-car qui ferait leur bonheur, et vous leur répondez toujours '**un de ces quatre**' »  
([creditgirl.blogspot.fr/2010/05/un-de-ces-quatre.html](http://creditgirl.blogspot.fr/2010/05/un-de-ces-quatre.html), consulté le 25/06/13)

Chacun de ces exemples consiste à figurer un événement comme étant une transition lourde de conséquences (positives ou négatives) et non pas à exprimer que cet événement se produira dans peu de temps.

Autres exemples :

*faire les quatre cents coups* ne consiste pas à dire qu'on a à son actif une très grande quantité de « coups », mais qu'on a accompli des actes interdits, condamnables.

*ne pas (y) aller par quatre chemins* consiste à dire que, par rapport à un engagement argumentatif déjà amorcé, on restera constant, on ne se laissera pas entraîner par des détours possibles. L'idée n'est donc pas exactement d'envisager moins de chemins que possible, mais d'annoncer qu'on ne s'écartera pas du sujet en cours, qu'on ira droit au but. En d'autres termes, cette expression ne présuppose pas l'existence de plusieurs parcours (certains composés de plusieurs chemins et certains plus directs) mais présuppose un engagement argumentatif et pose que l'énonciateur ne s'écartera pas. La contribution du morphème (d'allomorphe [katr]) est donc directe et non pas médiée par une évaluation quantitative.

## CARRÉ

Ce qui vaut pour la relation entre *quatre* et la quantité vaut pour la relation entre *carré* et la figure géométrique. On observe de nombreux usages de *carré* pour lesquels la figure géométrique n'explique rien, comme le *carré des officiers* ou le *carré VIP*. La contribution morphologique qu'on reconnaissait dans *quarantaine*, celle de « mise à écart », est infiniment plus convaincante.

Mais l'emploi qui mérite un examen particulier est bien entendu celui pour lequel *carré* signifie « nettement tranché, accentué ». Cette acception, déjà surprenante de par l'opacité de sa relation à la figure géométrique, pose un autre problème linguistique. Il est en effet associé, de façon quasiment obligatoire, à une « intensification énonciative » (Lenepveu, 2007) : ou bien par une insistance intonative, ou bien par des marques telles que *très*, *vraiment*, des formes de réduplication (*carré de chez carré*), etc. J'avais remarqué ces caractéristiques dans une étude de l'adjectif *noir*, qui ne peut signifier « ivre » que s'il y a intensification (Lebas, 2012). J'adopterai donc la même démarche ici : l'indice de l'intensification conforte l'hypothèse selon laquelle c'est le motif morphologique, et non pas une stabilisation lexicale ultérieure, qui fonde cet emploi particulier de *carré*.

Il reste donc à formuler avec précision sa contribution sémantique aux énoncés. Pour ce faire, j'ai utilisé le biais des collocations, au sein d'un corpus<sup>12</sup>, en sélectionnant les occurrences où il est évident que *carré* signifie « nettement tranché, accentué ». Le tableau suivant montre un extrait de deux listes de termes tirés du corpus : ceux qui sont associés de façon argumentativement convergente avec *carré* (que j'appelle « collocations convergentes ») et ceux qui sont mis en opposition à *carré* dans l'argumentation (« collocations divergentes »), accompagnés du nombre d'occurrences quand il y en a plusieurs.

---

<sup>12</sup> *Les archives du Monde Diplomatique* (1954-2011) et l'*Est Républicain* (années 1999, 2002 et 2003).

**Collocations du mot *carré*** (au sens de « nettement tranché, accentué »)  
corpus *Monde Diplomatique* (11) et *Est Républicain* (51)

Convergentes		Divergentes
<b>professionnel (5)</b>	précis	<b>rondeur (3)</b>
<b>clair (4)</b>	honnête	<b>riche (2)</b>
<b>solide (3)</b>	sain	<b>improviser (2)</b>
<b>règlement(er) (3)</b>	managé présent	diviser
<b>simple (2)</b>	fiable	zigzag
<b>droit (2)</b>	concret	intelligent
<b>bosseur (2)</b>	se tenir droit	fluide
<b>(re)structurer (2)</b>	parfait	étrange
<b>éthique (2)</b>	appui	chaleur
<b>net (2)</b>	responsable	insidieux
<b>soigné (2)</b>	pesé	rebondissement
<b>confiance (2)</b>	propre	fantaisie
<b>respecter (2)</b>	efficace	débridé
<b>soucieux (de qqch) (2)</b>	aguerri	hardi
<b>classique (2)</b>	maîtriser	arrondir les angles
standardisé	tenir les consignes	prendre de la hauteur
linéaire	garder le cap	illégal
figé	type bien	s'emballer
ordre	exigeant	décontracté
raide	fort	couac
nickel	en profondeur	conflit
calibré	tenace	
ponctuel	fidèle	
cadrage	construit	
rigueur		

Sur la base de ces collocations, et en privilégiant les occurrences multiples, j'ai retenu la formulation « rigoureux, précis, constant » pour exprimer à la fois la caractéristique sémantique de cet emploi particulier et le motif du morphème sous-jacent, quel que soit l'emploi lexémique auquel il contribue.

Il est néanmoins nécessaire, pour expliquer la totalité des emplois et en particulier ceux que nous avons vus avec *quatre* et *quarantaine*, de supposer que ce motif est composite, c'est-à-dire qu'il comporte un autre aspect, formulable par « mise à l'écart, distinction franche, position extrême ». Nous verrons plus loin pourquoi, malgré cette nature double, il est important de continuer à affirmer qu'il s'agit d'un seul et unique morphème.

La section suivante résume.

## MOTIF COMPOSITE DU MORPHÈME [KAR/KATR/KART/KADR]

- « **mise à l'écart, distinction franche, position extrême** » :  
*carrer, contrecarrer, écarteler, se décarcasser, d'équerre, dire ses quatre vérités, vrai comme 2 et 2 font 4, aux quatre coins, rester sur le carreau, ...*  
*se mettre/couper en quatre*  
*carrière (de pierre → équarrir)*
- « **rigoureux, précis, constant** » :  
*carré (« nettement tranché, accentué »), cadrer, carte, tiré à quatre épingles, se tenir à carreau, ...*  
*couper les cheveux en quatre*  
*carrière (professionnelle → cours)*

À noter que la forme *carrière* correspond à deux homonymes (d'étymologie commune), chacun spécialisé dans un des volets du motif. Cette répartition s'observe également pour la combinaison entre *couper* et *quatre*, qui donne lieu à deux expressions différentes : *se couper* (ou *se mettre*) *en quatre* et *couper les cheveux en quatre*<sup>13</sup>. Ces deux remarques sont deux premiers arguments en faveur de l'unité du morphème composite.

Un troisième argument vient de l'étude de l'adverbe *carrément*, dans ses emplois modernes, faite par Laurence Rouanne (2012). Ainsi :

« Dans une immense proportion des énoncés étudiés, on détecte sans difficulté que l'adverbe apparaît dans une structure de renchérissement, autrement dit qu'est construite dans le cotexte gauche une sorte d'échelle de représentation dont *carrément* s'avère l'étape ultime » (*ibid.* : 52).

« *carrément* est un commentaire vis-à-vis de l'énonciation, il marque une **attitude** énonciative. Avec *A, carrément B, B* s'impose au locuteur avec la force de l'évidence, l'amenant à se mettre à distance des représentations plus faibles auparavant considérées » (*ibid.* : 53)<sup>14</sup>.

On reconnaît dans ces caractérisations la présence nette du premier volet du motif morphémique (« étape ultime », « se mettre à distance »), mais on peut postuler une contribution du second volet également (« structure de renchérissement »). Pour avancer cette hypothèse, il est nécessaire de postuler l'unité du morphème composite.

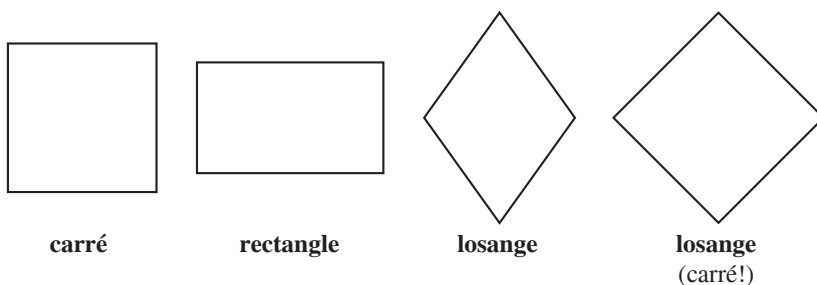
Cet emploi mériterait des développements qui sortent malheureusement du

<sup>13</sup> Si l'on compare avec l'anglais *square*, on constate l'existence du submorphème /sk/ lié au concept de « plan de coupe » (Bottineau, 2003). Merci aux relecteurs pour cette remarque.

<sup>14</sup> C'est l'auteur qui souligne le mot *attitude*, pour appuyer un raisonnement qui ne concerne pas le propos du présent travail.

cadre (!) de ce travail, en lien avec d'autres études d'adverbes présentant des propriétés énonciatives proches, comme l'adverbe *juste* (Leeman, 2004).

Enfin, le quatrième argument en faveur de l'unité du morphème vient de l'emploi dénominatif de *carré*. C'est-à-dire l'emploi dénominatif nominal, qui concerne la géométrie (*Cette figure est un carré, Dessine un carré, etc.*). Le carré est une des premières figures qui sont introduites à l'école maternelles, avec le *rond* (qui n'est pas dénommé *cercle* à ce stade) et le *triangle*. Des trois, le carré est assurément la figure qui pose le plus de problèmes pédagogiques, ne serait-ce que parce qu'elle dépend de la notion d'angle droit, jugée trop complexe pour les enfants en bas âge. Le carré est donc enseigné sur la base d'un modèle et sur l'intuition des élèves dans la comparaison entre ce modèle et des occurrences de carrés. L'enseignant exploite donc une propriété du carré (qu'a aussi le rond mais que n'a pas le triangle, ni le rectangle), qui est que tous les carrés sont « homothétiques » entre eux (pour parler simplement : on peut les superposer moyennant un facteur d'échelle). Autre propriété enseignée, mais qui rencontre manifestement beaucoup de résistance, le carré reste un carré même si on lui applique une rotation. Cette propriété peut sembler triviale mais entre en conflit avec la figure du losange. En effet, tous les enfants préfèrent appeler *losange* plutôt que *carré* une figure qui est à la fois un losange et un carré. C'est même vrai dès que la figure est légèrement penchée, dès qu'elle n'est plus horizontale, c'est-à-dire dès qu'elle n'est plus un « vrai » carré :



La dénomination *carré* semble donc intégrer une propriété qui n'est pas transmise explicitement par l'école : l'horizontalité.

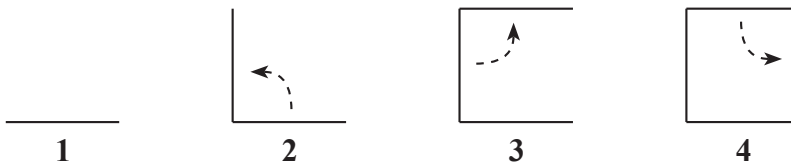
Enfin, les propriétés que les enfants retiennent comme caractéristiques d'une définition formelle (et non plus strictement visuelle) du carré sont les quatre angles droits et les quatre côtés égaux. Là encore, les instructions pédagogiques visent à lutter contre cette formulation qui s'impose très vite, et à

préparer les élèves à l'idée que seules quelques-unes de ces propriétés suffisent<sup>15</sup>. Finalement, la définition effectivement pratiquée pour concevoir, reconnaître et tracer un carré consiste à aligner un nombre excessif de propriétés et à imposer la nécessité d'une grande rigueur dans l'identification de ces propriétés : 4 angles droits, 4 côtés égaux, homothétie, horizontalité.

Rien de tel ne s'observe pour les autres figures fondamentales de la géométrie. Je propose donc de voir dans cette particularité le travail linguistique, l'influence du morphème lui-même, et plus particulièrement le volet du motif formulé par « rigoureux, précis, constant ».

On peut même aller plus loin et identifier cet aspect morphémique dans la construction graphique du carré. Toute personne à qui on demande de dessiner un carré va suivre une procédure à peu près identique, représentée par le schéma suivant :

*Construction fondée sur l'élévation de l'angle droit et la répétition*



La seule variante réellement envisageable consiste à commencer par un trait vertical<sup>16</sup>. En tout cas, peu de gens auraient l'idée de tracer deux côtés parallèles et égaux, puis de joindre leurs extrémités deux à deux<sup>17</sup>.

Dans cette procédure *intuitive* de dessin d'un carré, que je considère comme une dimension constitutive du concept de carré, on peut distinguer deux processus fondamentaux :

<sup>15</sup> Par exemple, ce support pédagogique : [http://mathematiques21.ac-dijon.fr/sites/mathematiques21.ac-dijon.fr/IMG/pdf/Juste\\_mot.pdf](http://mathematiques21.ac-dijon.fr/sites/mathematiques21.ac-dijon.fr/IMG/pdf/Juste_mot.pdf) (consulté le 06-02-2014).

Malgré ce travail par l'école, à l'âge adulte, peu de gens retiennent qu'un carré se définit par « quatre côtés égaux et un angle droit » ou par « trois angles droits et deux côtés adjacents égaux » ou par « parallélogramme rectangle avec deux côtés adjacents égaux » ou par la définition mathématiquement correcte de « polygone régulier à quatre côtés ». Même le Grand Robert donne une définition surchargée : « Quadrilatère dont les quatre angles sont droits et les quatre côtés égaux ».

<sup>16</sup> Le sens de rotation correspond probablement aux écritures qui vont de gauche à droite. Il resterait à le vérifier pour les locuteurs de langues dont l'écriture avance dans l'autre sens ou verticalement.

<sup>17</sup> C'est pourtant une technique conseillée pour le dessin (industriel, d'architecture, etc.) car elle donne de meilleures garanties de former une figure véritablement régulière.

- l'élévation d'un trait par rapport à un autre trait, de façon « maximale », c'est-à-dire le tracé d'un angle maximal par rapport à la droite de base. Autrement dit, un angle droit,
- la répétition à l'identique de cette élévation, de proche en proche, en tournant autour du centre de la figure en train de se construire.

Ces deux processus peuvent être mis en correspondance avec les deux volets du motif composite du morphème : La « mise à l'écart, en position extrême », se transpose fidèlement dans l'univers graphique par l'élévation de l'angle droit, et la « rigueur, précision et constance » devient, dans l'univers du tracé géométrique, la répétition rapportée à un point de référence constant.

### CONCLUSION

De plus en plus de travaux portant sur la morphologie, la submorphologie et la sémantique apportent des données empiriques sur la nécessité d'une refondation de la morphologie. Ce présent travail s'inscrit dans cette démarche en donnant quelques pistes, à propos du morphème commun à *quatre*, *quarantaine* et *carré*. Mais il complète une autre contribution, tout aussi solide, sur le versant théorique. En particulier, les conceptions d'inspiration phénoménologique<sup>18</sup> de la linguistique – auxquelles Pierre Cadiot a consacré sa vie de chercheur – sont parfaitement compatibles avec ces données empiriques. Notamment, elles conçoivent d'emblée que la contribution sémantique d'une forme puisse porter sur plusieurs plans de la structuration du discours et donc puisse s'émanciper de la mécanique strictement combinatoire des formes. Elles conçoivent aussi que les régularités de l'usage impactent en retour le cœur des morphèmes, c'est-à-dire des formes très génériques, lesquelles ouvrent ensuite vers d'autres stabilisations innovantes, et ainsi de suite. Elles conçoivent enfin que la clef de voûte de cette orchestration autour des motifs morphologiques est la notion de transposition. C'est ainsi par exemple que, pour l'usage dénomiatif de *carré*, on peut imaginer que le motif linguistique se transpose dans les processus mentaux permettant de concevoir la forme géométrique correspondante.

Il reste encore à mener beaucoup de réflexions sur le plan méthodologique pour assumer ces nouvelles directions, tant théoriques qu'empiriques. Ce présent travail est une modeste contribution à ce chantier, qui verra certainement mis en avant les outils tels que l'analyse des collocations, la valorisation des expressions et locutions, la prise en compte des démarches argumentatives et, plus généralement, tous les indices discursifs de l'attitude des locuteurs en interaction.

---

<sup>18</sup> Entre autres références : (Cadiot & Visetti, 2001 ; 2006), (Cadiot & Lebas, 2003), (Lebas, 2008), (Lebas & Longhi, 2010).



**BIBLIOGRAPHIE**

- BOTTINEAU, Didier (2003), « Iconicité, théorie du signe et typologie des langues », *Cahier de linguistique analogique*, n°1, pp. 209-228, Dijon, A.B.E.L.L.
- BOTTINEAU, Didier (à paraître), « *Phenomeny, phenomenous, phenomenic, phenomenal, phenomenical* : dérivation adjectivale, cognématique et pragmatique en anglais actuel », *Cahiers du LRL*, n°6, Presses Universitaires de Blaise Pascal, Clermont-Ferrand.
- CADIOT, P. & LEBAS, F. (eds) (2003), « La constitution extrinsèque du référent », *Langages*, n° 150.
- CADIOT, P. & VISETTI, Y-M. (2001), *Pour une théorie des formes sémantiques, Motifs, profils, thèmes*, Paris, P.U.F.
- CADIOT, P. & VISETTI, Y-M. (2006), *Motifs et proverbes. Essai de sémantique proverbiale*, Paris, PUF.
- GREGOIRE, Michaël (à paraître), « « De la ‘théorie de la saillance’. Explications par le prisme de trois verbes espagnols sitiar, cercar et asediar (« assiéger ») », Regards croisés sur l’analogie, *Cahiers de Linguistique Analogique*, n°7, Dijon, A.B.E.L.L. Prépublication sur HAL-SHS.
- GREGOIRE, Michaël (2013), « La motivation submorphologique de quelques noms de marques et slogans espagnols », *Revue en ligne des jeunes chercheurs en linguistique de Paris-Sorbonne*, n°1, site CoVariUs [Contextes, Variation, Usages], <http://www.covarius.org/>, 2013. (Accessible au lien <http://www.covarius.org/wp-content/uploads/2011/07/Michael-Gregoire.pdf>)
- LEBAS, Franck (2012), « Qu’est-ce qu’une boîte *noire* ? », dans LAUTEL-RIBSTEIN Florence (eds), « Formes sémantiques, langages et interprétations, Hommage à Pierre Cadiot », *La Tribune Internationale des Langues Vivantes*, pp.147-155.
- LEBAS, Franck (2008), « ‘Hyperonyme’, ‘facette’, ‘trait catégoriel’ : des coquilles dans le *Livre de la sémantique* », *Langages*, n° 172, pp. 88-108.
- LEBAS, F. & LONGHI, J. (2010), « La catégorisation comme rapport à la prédiction et les dimensions linguistiques de l’identité : étude de *droit(e)* et *libéral* », in *Construction d’identité et processus d’identification*, Bern, Éditions Peter Lang, pp. 495-515.
- LEEMAN, Danielle (2004), « L’emploi de *juste* comme adverbe d’énonciation », *Langue française*, n°142, pp. 17-30.
- LENEPVEU Véronique (2007), « Intensification et opposition : l’adjectif intensif à valeur argumentative », *Travaux de linguistique*, 2007/2 n° 55, pp. 45-60.
- NEMO, François (2001) « Pour une approche indexicale (et non procédurale) des instructions sémantiques », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, n°9-10, pp. 195-218.

- NEMO, François (2005), « Éléments pour une typologie linguistique des rapports forme/sens », *Cahier de linguistique analogique*, n°2, pp. 205-226, Dijon, A.B.E.L.L.
- NEMO, François (2012), « Écart lexical ou résurgence morphémique ? Approche linguistique des métaphores », in *Métaphores et cultures. En mots et en images*. (Direction Véronique Alexandre & al), pp. 31-50.
- ROUANNE Laurence (2012), « La synchronie à la lumière de la diachronie : quelques exemples », *Studia Romanica Posnaniensa*, Adam Mickiewicz University Press, Poznan, Vol. 39/3, pp. 49-61.